



Monsieur Pierre Moscovici
Ministre de l'Économie et des Finances
Télédoc 151
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Madame Cécile Duflot
Ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement
Hôtel de Castries
72, rue de Varenne
75007 Paris

Objet : Fusion de l'ANPEEC et de la MIILOS

Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,

A travers une lettre de mission au préfigurateur, en date du 2 mai 2013, vous avez confirmé l'annonce faite en septembre dernier au congrès de l'Union Sociale pour l'Habitat d'une fusion entre la Mission Interministérielle d'Inspection du Logement Social (Miiilos) et l'Agence Nationale pour la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (Anpeec).

Cette fusion s'inscrit dans un calendrier erratique initié fin 2010 par le rapport Bert-Baietto, poursuivi dans des rapports intermédiaires toujours restés confidentiels, confirmé par une annonce de fusion sous forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial...

Cette situation, qui perdure depuis près de trois ans, conduit les personnels des deux structures à s'interroger légitimement sur leur avenir tout en les plongeant dans une incertitude et un désarroi sans précédent.

Si nos organisations syndicales ne sont pas défavorables à un rapprochement des missions des deux structures, la première réunion du comité de suivi, instance prévue dans la lettre de

mission, qui s'est tenue le 29 mai, a mis en évidence des désaccords profonds ou des interrogations pressantes qui nécessitent des réponses urgentes.

Il s'agit notamment :

- De la débudgétisation de la future structure qui s'inscrit dans le cadre plus général du désengagement de l'État quant au financement du logement social. Le choix effectué du financement de la future structure par une cotisation prélevée sur les organismes contrôlés fait peser un risque de perte d'indépendance et une possible réduction des ressources sous la pression de la profession ;
- Du choix d'un établissement public administratif ad hoc avec une totale autonomie pour ce dernier pour recruter de futurs salariés sous contrat de droit privé. La présentation très réductrice des compétences existantes au sein de la fonction publique pour justifier, au-delà de la protection légitime des contrats des salariés de l'Anpeec, les recrutements futurs sous contrats de droit privé interrogent sur la garantie d'indépendance de la mission de contrôle. De plus, le choix d'un amendement vous permettrait de vous dispenser de l'élaboration d'une étude d'impact et des consultations nécessaires (notamment le CSFPE). Ceci alors même que l'opportunité de créer cette nouvelle agence n'a pas respecté les termes de la circulaire du Premier ministre en date du 9 avril 2013. Par ailleurs, cette option risquerait de fragiliser un peu plus le modèle français de « logement social » qui, depuis plusieurs années, est interrogé par l'Union Européenne quant à sa pertinence, voire sa régularité dans le cadre de l'exercice d'un service d'intérêt économique général (contrôle de la compensation) ;
- De l'absence, dans la définition de la mission de contrôle de la future structure (cf. lettre de mission précitée), de toute thématique sociale (attributions des logements, droit au logement opposable, hébergement des publics prioritaires) ou patrimoniale en particulier au regard des engagements pris pour lutter contre la précarité énergétique, thématique prioritaire du Gouvernement (« plan bâtiment Grenelle »).
- De la décision, a priori déjà prise, d'installer le futur établissement dans les locaux de l'une des deux entités, soit au siège de l'Anpeec, rue Desaix – Paris 15^e. Cette démarche non négociée induit un message à l'attention des agents de la Miilos, en contradiction avec le principe d'une fusion respectueuse des personnels de part et d'autre.

Ainsi, après plusieurs années d'atermoiements, vous avez décidé d'accélérer le calendrier sur des bases que nous ne partageons pas. Si les agents sont en attente d'une perspective lisible pour l'avenir de leur service, la démarche de rapprochement a été mal engagée depuis l'origine :

- alors même que le ministre du logement du précédent gouvernement répondait le 15 novembre 2011 à une question écrite de M. Jean-Marc Ayrault en l'assurant de la suspension provisoire du processus de rapprochement, M. Martin Gousset était nommé à la direction générale de l'Anpeec avec en

perspective sa mission de préfigurateur (la fonction de directeur de la Miilos est restée vacante) ;

- aucune association au projet des personnels des deux structures, voire de la direction de la Miilos, n'a été engagée jusqu'à l'annonce publique de la création de la nouvelle agence fin septembre 2012 par la ministre du logement ;
- le calendrier prévisionnel de concertation présenté lors de la réunion d'installation du comité de suivi a paru tellement irréaliste que la réunion a tourné court.

C'est pourquoi nous demandons à rencontrer vos cabinets sur ces sujets afin d'engager enfin une concertation digne de ce nom.

Dès à présent, il nous paraît nécessaire que vous identifiiez un autre véhicule législatif pour la fusion de la Miilos et l'Anpeec afin de prendre le temps nécessaire à la concertation sur les orientations de fond concernant tant la pérennité de la mission régaliennne de contrôle que les garanties à donner aux personnels de ces deux organismes. Ces questions à la fois de fond et de forme qui auraient du être traitées préalablement à toute annonce de décision nécessitent de notre point de vue un calendrier respectueux d'une vraie concertation.

Dans l'attente d'une rencontre avec vos cabinets et de réponses à des questions maintes fois réitérées, nous vous informons que nous ne participerons pas aux prochaines réunions du comité de suivi organisées par vos administrations.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de notre parfaite considération.

FO

UNSA

CFDT

CGT

FSU

SPSCM

CFTC

SUD